



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215900176-20240912-DE24111-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 septembre 2024
Convocation du : 5 septembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le douze septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRÉSENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie PRINGUEZ

DE24.111

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DÉROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE POUR
LES OUVERTURES DOMINICALES 2025
DES CONCESSIONS AUTOMOBILES

Autorisation - Approbation



Conformément aux termes de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n°2015-990 du 6 août 2015, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère avant le 31 décembre 2024 sur les dates de dérogation au repos hebdomadaire au titre de l'année 2025.

En complément de la délibération n° DE24.110 du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2024 relative aux dérogations au repos hebdomadaire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail, il convient de se positionner pour les dérogations relatives à la branche des concessions automobiles.

Ainsi, un calendrier de 5 dates a été fixé en fonction des Journées « Portes-Ouvertes » des concessionnaires locaux :

- Dimanche 19 Janvier 2025
- Dimanche 16 Mars 2025
- Dimanche 15 Juin 2025
- Dimanche 14 Septembre 2025
- Dimanche 12 Octobre 2025

Comme le prévoit la législation en vigueur, les organisations professionnelles et de salariés locales intéressées ont été consultées afin de connaître leurs avis respectifs sur les dates proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer ces dérogations au repos dominical au titre de l'année 2025 pour la branche des concessions automobiles,

- de solliciter l'avis de la Métropole Européenne de Lille pour l'ensemble de ces dates.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 01 voix contre : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 voix pour : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20240912-DE24111-DE



Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long tail.

Pour expédition conforme,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of vertical and diagonal strokes.